

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 18 MARS 1892

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

FEUILLETON

No. 25

LE CHEMIN DES LARMES

UN AMOUR DÉÇU.

(Suite.)

XIV

PAUVRE MÈRE

La beauté de la comtesse Paule et l'abandon où la laissait son mari avaient excité les appétits sensuels de M. de Miray et il s'était juré que la jeune femme l'aimerait.

Depuis plus d'un an, il convoitait la belle Paule et, pour arriver plus sûrement à son but, il s'était fait l'ami intime de Maxime, jouant à son côté le rôle de Méphistophélès auprès de Faust. Et il attendait avec la patience du fauve qui guette une proie que la comtesse fut frappée au cœur d'une blessure inguérissable, qu'elle fût atteinte dans son amour-propre de femme comme ses sentiments d'épouse.

Il croyait la jeune femme frivole, légère, vaniteuse, et il s'était dit :

— Quand l'abandon de son mari tournera au scandale, elle cherchera un consolateur et se jettera dans mes bras.

Ayant dressé son plan, préparé ses batteries, le faux ami poussa le comte à reprendre sa vie de dissipation.

Maxime avait été joueur, de Miray réveilla en lui la passion du jeu que son amour pour sa femme et sa fille avaient endormie.

Il avait été libertin, il fallait le faire entrer dans la voie des amours faciles, lui faire reprendre goût aux aventures galantes.

M. de Miray s'attacha à cette tâche odieuse avec une persistance et une habileté infernales.

Le comte se laissait bien un peu entraîner ; mais dès qu'il s'apercevait qu'il pouvait aller loin, pensant à sa fille, il s'arrêtait, résistait à son mauvais génie et lui échappait.

La mort de l'enfant était venue porter un maître à tout dans le jeu de M. de Miray.

— Vois-tu, mon cher, disait-il au comte, il faut absolument te distraire de ta grande douleur. Oh ! je ne te donne pas le conseil de reprendre la vie de garçon, mais viens plus souvent au cercle, dine avec nous, fait la partie de temps en temps, enfin amuse-toi si tu peu.

— Que dirait le monde ? objectait Maxime.

— Le monde dira que tu cherches à faire diversion à tout grand chagrin et il ne te blâmera point.

Nous ne répéterons pas ici tout ce que M. de Miray disait à M. de Verdaine pour l'éloigner de sa femme et de ses enfants et lui faire oublier tous ses devoirs.

Hélas les insinuations perfides de ce dangereux conseiller flattaient trop les mauvais penchants du comte pour qu'il ne les écoutât point.

Il fut d'abord modéré dans ses écarts et sut les cacher à ceux qui pouvaient les blâmer ; mais peu à peu, emporté par le courant, il n'eut plus aucune retenue, il jona follement, se vaustra dans des orgies sans nom et redevenu le viveur qu'il était autrefois.

Il restait des journées entières sans voir sa femme et quand il se trouvait avec elle, il s'oubliait jusqu'à lui reprocher sa naissance obscure, sa pauvreté et son ignorance.

Un jour qu'elle hasardait timidement une observation sur les dépenses exagérées qu'il faisait, il lui répondit sèchement :

— Ce n'est pas votre dot que je dépense, vous le savez bien ; tâchez de vous souvenir que sur ce chapitre vous n'avez rien à dire.

Elle courba la tête en murmurant :

— Je ne vous parle que pour vos enfants.

— Eh bien, s'ils deviennent pauvres, ils se feront vigoureux comme votre père.

— Monsieur le comte, dit-elle plus humblement encore, ce que je vous dis, c'est aussi pour le monde !

Pour le monde ! Et quel monde, s'il vous plaît ? Le Mien ou le vôtre ?... En vérité, ma chère, continua-t-il avec hauteur, ne parlez donc pas de choses que vous ignorez et sachez bien que le monde du comte de Verdaine n'a rien de commun avec celui de Paule Pérard.

— Monsieur le comte, répondit-elle avec vivacité, votre monde est devenu le mien.

— Vous vous trompez ; j'ai pu vous y introduire, mais vous n'y avez pas trouvé place... On vous y a reçue à cause de moi... et c'est tout. Allez, vous êtes toujours restée Paule tant pis pour vous.

Et le malheureux sortit sur ce dernier trait, plus cruel peut-être que tous les autres.

XV

LA COUPE AMÈRE

Le comte de Verdaine allait fatalement où M. de Miray, son mauvais génie, voulait le conduire, c'est-à-dire à manquer absolument de dignité, à n'avoir plus le respect de lui-même et des autres et à perdre l'estime des honnêtes gens.

M. de Miray avait pour auxiliaire, dans son œuvre ténébreuse et lâche, Mme de Brogniès, qui haïssait mortellement la comtesse Paule.

La belle Piémontaise aimait Maxime depuis des années et s'était même, dans un temps, bercée de l'espoir qu'il l'épouserait. Elle avait su dissimuler sa rage en apprenant le mariage du comte, comme elle avait su cacher sa passion pour l'homme qu'elle voyait lui échapper et si, dès son arrivée à Grenoble, elle s'était faite l'amie de la comtesse Paule, c'était afin de mieux saisir, lorsqu'elle se présenterait, l'occasion de se venger de la femme qui semblait avoir pour toujours anéanti ses espérances.

Tout en ayant l'air de se tenir en dehors des coteries malveillantes, Mme de Brogniès avait entrepris une odieuse campagne contre la jeune comtesse. Lancées par la Piémontaise, trois ou quatre de ses amies allaient raconter dans les salons et à qui voulait les entendre, ce qu'était autrefois, à Saint-Amand-les-Vignes la belle Paule, surnommée Fanchon la Princesse, et son amour romantique avec le beau et séduisant Maxime de Verdaine.

Ce qu'on fit de gorges chaudes sur la pauvre comtesse ne saurait se dire.

Les hommes prenaient bien un peu sa défense, timidement, mais les femmes étaient implacables.

Paule allait à la grand-messe le dimanche, à la cathédrale, avec ses enfants. Elle remarqua que telles et telles personnes, qu'elle avait reçues chez elle répondaient à peine à son salut. Des pimbêches de mœurs douteuses ne le lui rendaient même pas.

Un pareil affront ! Qu'avait-elle donc fait ? En quoi avait-elle démérité ?

On savait que son mari la délaissait, qu'elle était malheureuse, et au lieu de la plaindre on l'accablait. Pourquoi ! Parce qu'elle était jeune et que, malgré ses chagrins, sa beauté était toujours sans égale ; peut-être aussi parce qu'elle était une honnête femme et une mère dévouée, et que les plus méchantes n'osaient pas s'attaquer à sa réputation.

Sa réputation ! Dieu sait combien de femmes auraient voulu avoir un prétexte pour y mordre à belles dents.

— Ah ça ! elle ne prendra donc pas un amant, la belle comtesse, dit un jour la femme d'un antiquaire, qui passait pour en avoir eu au moins trois.

— Hé, hé, ça peut venir, répondit une amie de Mme de Brogniès avec un sourire énigmatique.

— Oh ! vous savez quelque chose allons dite vite.

— Mais je ne sais rien et je n'ai rien à dire. Seulement...

Eh ! bien ?

— Seulement, on trouve que M. de Miray va bien souvent à l'hôtel de Verdaine.

— Lui ! Mais il est l'ami intime du comte.

Personne, pas même Mme de Brogniès, qui travaillait pour son compte, ne savait rien des intentions cachées de M. de Miray ; mais l'insinuation était lancée, elle servirait de commentaires et, au besoin, à calomnier la comtesse.

Celle-ci était loin de se douter que Mme de Brogniès d'une part, de l'autre M. de Miray, qui se disait son ami sincère et dévoué, conspirent, nous le dirons pas contre son bonheur, — elle ne l'avait plus, — mais contre sa réputation, contre son honneur.

Par tous les moyens possibles, et toujours sous l'apparence du dévouement et d'un profond intérêt, le faux ami s'efforçait de détacher Paule de son mari, comme Mme de Brogniès cherchait par tous les moyens possibles à s'emparer du comte.

— Je suis furieux, oui furieux, dit un jour M. de Miray à la comtesse.

— Et pourquoi donc ?

— Je viens d'avoir une scène terrible avec Maxime.

— Mon Dieu, mais à quel propos ?

— A cause de vous, chère Madame.

— De moi ?

— Oui, je lui ai vertement fait sentir l'indignité de sa conduite envers la femme la plus charmante et la meilleure qu'il y ait au monde.

— Monsieur...

— Je suis un homme ; mais cela ne m'empêche pas de dire que la plupart des hommes sont ingrats et bêtes... Quand ils n'aiment plus une femme, ils se vengent des malades qu'ils ont pu commettre pour elle, par des vilénies.

— Vilénies, le mot est dur !

— Je n'en trouve pas un autre.

J'ai compris le chagrin du comte, chagrin qui se passe, du reste ; mais ce que je ne puis admettre, c'est qu'il persiste à s'aveugler sur les causes du malheur qui vous a frappés !

— Hélas ! oui, je sais qu'il m'accuse.

— A tort, comtesse. Mais en admettant que, en effet, cette minute d'imprévoyance qu'il vous reproche si amèrement, si injustement...

— Oh ! oui, si injustement.

— Eh bien, en admettant qu'elle ait été la première cause de l'horrible drame de Verdaine, en quoi votre naissance et votre éducation y touchent-elles ? Ne vous a-t-il pas épousé par amour ?

— Oh ! oui, il m'aimait alors.

Il savait bien ce que vous étiez, vous ne pouviez le tromper ni sur votre naissance, ni sur votre fortune.

La comtesse laissa échapper un long soupir.

— Alors, reprit M. de Miray, de quoi a-t-il à se plaindre ?

— Ah ! il se plaint ?

— Oui, et voilà où est sa sottise.

Pourquoi ces récriminations, ces doléances, ces regrets dont il me casse les oreilles et que je ne veux plus entendre ?

— M. de Verdaine n'a peut-être pas tort, monsieur.

— Que dites-vous, madame ? Il a tort, cent fois tort !

— Oui, de m'avoir épousée !

— Non, non, non ! Quel est donc l'homme qui vous eût connue alors et qui n'aurait pas fait comme le comte ? Vous n'étiez qu'une simple paysanne, soit ; mais vous étiez jeune belle et chaste, et votre famille est honorable. Est-ce que la fille d'un paysan n'est une femme comme la fille d'un négociant, la fille d'un financier, la fille d'un bourgeois, la fille d'un gentilhomme ?

Vous êtes née dans un village et vous étiez une paysanne, eh bien, après ? Est-ce que celle-ci, qui est née sous le chaume, ne vaut pas autant et quelquefois plus que celle autre qui est née dans un palais ? La supériorité de la femme ne consiste pas dans l'argent ou dans un titre, mais seulement dans les qualités qui émanent le cœur.

Voyez-vous, Dieu, créateur de toutes choses, ayant établi une distinction, des catégories, si vous voulez entre les créatures humaines qu'il a également faites à son image !

C'est dans leur misérable orgueil que certains hommes s'imaginent qu'ils sont au-dessus de la masse des autres et d'une essence particulière, et il faut que la mort leur dise, à ceux-là, voilà le véritable niveau.

Du reste, il est bien loin, ce temps où l'orgueilleuse noblesse, avec ses ridicules préjugés, englobait dans un suprême mépris tous ceux qui n'étaient pas de race.

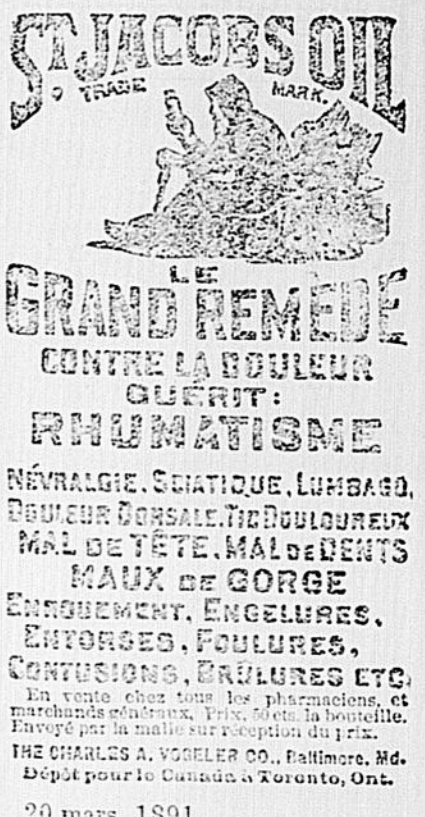
Pour l'homme, madame, la femme la plus parfaite, la femme qu'il place au-dessus de tous les autres, est celle qu'il aime. L'amour rapproche toutes les distances, et celui-ci ou celle-ci qui est en haut, élève celle-là ou celui-là qui en est bas.

Je vous le dis, chère comtesse, Maxime a beau être mon ami, mon meilleur ami, je m'indigne quand je l'entends exprimer le regret de s'être marié et parler de mésalliance.

— Ainsi, monsieur de Miray, le comte de Verdaine en est là aujourd'hui ; il a des regrets !.....

— Oui, et cela je ne peux pas le lui pardonner... Il a l'incomparable bonheur de vous avoir, de vous posséder tout entière, et ce bonheur, il le brise... Vous si jeune, si belle, si pleine de charmes, si dévouée à vos enfants ; vous qui deviez être aimée, adorée comme une divinité, votre époux vous délaisse ? Oh ! le fou, le fou !

Paule soupira et essuya furtivement deux grosses larmes suspendues au bord de ses paupières.



— Comtesse, poursuit le faux ami, vous cesserez d'aimer Maxime car il est des outrages qu'une femme ne pardonne pas, et dont elle se venge ; vous cesserez de l'aimer et, par sa faute l'insensé aura irrémédiablement perdu son bonheur. En bien ! je ne le plaindrai pas, il aura mérité son sort !

Oui, encore une fois, il est fou, il aura une amante.

— Une amante, dites-vous, monsieur ?

— Oui, il en aura une, s'il ne l'a pas déjà.

— Oh !

— Et il se trompe étrangement s'il espère trouver auprès d'une autre, si belle et si attrayante qu'elle soit, le bonheur pur, sans mélange d'amertume qu'il avait à son foyer.

— Une amante, une amante ! murmura la jeune femme.

— Hélas ! oui, malame la comtesse ; alors sa conduite sera tout à fait scandaleuse et l'on vous plaindra.

— Ah ! on me plaindra ?

Mais on vous plaint déjà, chère comtesse, et l'on a raison ; on vous plaint et l'on vous admire, car bien d'autres femmes se fussent déjà vengées d'un abandon outrageant.

— Vengée ! comment ?

— Comment ? Mais comme se vengent toutes les femmes.

Paule regarda fixement M. de Miray et ne parut pas avoir compris l'intention des paroles étranges qu'il venait de prononcer.

— Si mon mari ne revient pas à moi, comme je l'espère encore, répondit-elle, je ne sais pas si je cesserai de l'aimer ; dans tous les cas, je reporterai toute mon affection, toute ma tendresse sur ses enfants et ils me tiendront lieu de tout.

M. de Miray pinça ses lèvres, ébaucha un sourire, mais sentit qu'il ne devait pas aller plus loin pour l'instant.

Ces insinuations, qui n'étaient pas les premières, ces blessures faites au cœur de l'épouse et à l'amour propre de la femme, faisait énormément souffrir la comtesse, mais ne parvenaient point à ébranler sa vertu.

(A continuer.)



GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 18 MARS 1892.

LE SUCRE DE BETTERAVE.

L'industrie betteravière a fait sans contredit un pas immense depuis 1890.

Farnham a marché deux années consécutives.

Grâce à l'octroi de 50 cts. par tonne accordé aux cultivateurs, la culture s'est faite l'année dernière sur une plus grande échelle. Tout le monde a été bien payé.

La satisfaction a été générale.

Les manufacturiers eux-mêmes ont voulu agrandir le cercle de leurs opérations, et le baron Sellières, convaincu que cette industrie pouvait produire ici les mêmes résultats qu'en France, en Belgique, en Allemagne et dans les autres pays où on a fait des fortunes immenses, a acheté l'Usine de Berthier, dans le but de la mettre en opération dès cette année.

Le gouvernement fédéral lui-même, vu l'encouragement donné par le gouvernement local, a donné un certain bonus aux manufacturiers pendant deux ans, pour les protéger contre l'admission en franchise du sucre brut, et a même promis de continuer cette protection pendant dix ans au moins.

Espérons que cette promesse qui seule, peut assurer l'existence et le progrès de cette industrie dans ce pays sera mise à exécution, même durant la présente session et nous ne voyons aucune raison qui pourrait induire le gouvernement à faire autrement.

Nous trouvons curieux, tout de même, qu'au lendemain des élections provinciales, M. Saunders, directeur des fermes expérimentales à Ottawa, publie un rapport qui semble tout-à-fait contradictoire avec celui qu'il a publié dans le courant de l'automne dernier, et qui tend ni plus ni moins qu'à dire que la culture de la betterave ne peut pas payer au Canada et que partant l'industrie est impossible.

Nous ne comprenons pas ce rapport, après ceux envoyés directement à Ottawa par tous les cultivateurs qui ont fait de la betterave l'an dernier et constatant que pas une seule culture ne pourrait payer autant au pays.

Est-ce que les grands raffineurs du pays auraient suffisamment soutenu dans les élections provinciales pour pouvoir forcer le gouvernement fédéral à tuer l'industrie betteravière, malgré même la promesse qu'il avait faite de la protéger ?

Ce serait tout à fait regrettable, mais le dernier rapport de M. Saunders nous donne lieu d'y croire.

A tout événement ce rapport

peut être désastreux dès cette année pour Berthier.

Le Baron Sellières entreprendrait-il de faire toutes les réparations, et faire marcher l'usine de Berthier avant de savoir si le gouvernement acceptera ou rejettera le rapport de M. Saunders ?

Nous espérons que oui, mais le contraire pourrait aussi bien arriver et la ville de Berthier, dans ce cas se trouverait dans une belle position, avec le bonus qu'elle doit payer.

De plus le gouvernement de Boucherville fera-t-il ce qu'a fait M. Mercier en donnant une prime de 50 cts par tonne de betterave aux cultivateurs ?

Il faut attendre à la prochaine session pour le savoir. Tout de même connaissant l'antipathie du ministre de l'Agriculture M. Beaubien contre la culture de la betterave, ça devient un fait douteux qui sera encore de nature à faire hésiter les manufacturiers.

Voilà ce qu'a causé en très peu de temps un changement de régime.

La ville et la paroisse de Berthier n'auront toujours pas à se plaindre, si les choses tournent mal, elles l'auront bien voulu.

FAUSSE IMPRESSION

De l'Electeur :

Bien qu'une partie de l'électorat se soit laissé affoler par par le cri : *au voleur !* poussé sans relâche pendant six longs mois, il ne faudra pas croire que c'est là la grande cause de l'écrasement du 8 mars.

M. Mercier a succombé sous l'effort combiné de forces et d'influences diverses, qui remontent au-delà de l'affaire de la Baie des Chaleurs.

Le cri d'honnêteté n'a été qu'un prétexte pour une multitude d'hypocrites.

Rien de plus facile à prouver.

A Ottawa, il a été prouvé des vols par millions, des marchés honteux par lesquels le gouvernement s'engageait à payer plus que ce qui était dû, afin de faire tomber, le surplus dans la poche des meneurs d'élections du parti.

C'est bien pire que tout ce qu'on reproche au gouvernement Mercier, puisque dans aucun cas les souscriptions électorales prélevées de son temps n'ont fait perdre un sou au trésor, ni n'ont élevé le prix légitime des réclamations.

Cependant, le peuple a été appelé à juger les deux gouvernements.

Il vient d'y avoir un grand nombre d'élections partielles pour Ottawa, dans notre province comme ailleurs, et le gouvernement fédéral les a remportées presque toutes.

Ce ne peut donc être le point d'honneur qui a dicté le vote populaire, car alors les mêmes électeurs se trouveraient avoir dit : Nous condamnons les souscriptions électorales quand elles n'affectent pas le chiffre des réclamations ; mais nous les approuvons quand elles sont prises dans notre poche, à même les deniers publics.

Non, il faut chercher ailleurs que dans une pareille absurdité les causes déterminantes de l'échec de M. Mercier, et elles ne sont pas difficiles à trouver. Il suffit de songer au nombre formidable des éléments

contre lesquels il avait à lutter, sans autres ressources que sa parole et celle de ses amis.

Une Grave Accusation.

Du Canadien :

Avant le renvoi d'office du cabinet Mercier, une dépêche fit le tour de la presse annonçant que M. de Boucherville avait demandé à l'Épiscopat canadien s'il aurait son concours et celui du clergé, au cas où il serait appelé à former un gouvernement. Ce bruit ne fut ni confirmé, ni démenti.

Quelques jours après, M. de Boucherville devenait le premier-ministre de la Province, dans les circonstances que l'on sait ; et les chambres régulièrement élues le 17 juin 1890 étaient dissoutes, sans avoir été réunies en session selon que le veut la constitution, la première des lois.

Les renseignements qui nous arrivent des diverses parties de la province nous apprennent que dans tous les comtés, ou à peu près, il y a des curés qui ont fait de la cabale électorale, et que bon nombre d'entre eux ont prononcé en chaire des discours politiques véhéments. En fait, plusieurs candidats opposés au coup d'État et à M. de Boucherville, disent avoir été vaincus par l'influence des prêtres qui ont porté contre eux la parole, dans les églises.

Le Canadien a passé à travers beaucoup de luttes politico-religieuses, et sa vieille expérience lui défend de s'éloigner des règles de la prudence. D'abord parce que l'harmonie entre les laïques et le clergé est chose désirable ; ensuite parce qu'il sait de source certaine qu'en maintes occasions les évêques ont vu une partie de leurs prêtres différer publiquement avec eux, résister à leurs volontés, marcher dans des sentiers différents de ceux de l'Épiscopat.

D'un autre côté, une situation comme celle-ci doit être tirée au clair. Il importe que nous sachions où nous en sommes.

Après de longues et violentes discussions, les autorités religieuses, avec la sanction de la Cour de Rome, ont solennellement interdit au clergé de se mêler de politique. Cette ordonnance n'a pas été révoquée. Pour nous, catholiques, elle subsiste intacte, formelle, décisive.

Or, durant la dernière campagne, une partie nombreuse du clergé s'est publiquement jetée dans la mêlée électorale. Des prêtres ont nommé dans les temples des hommes politiques, les ont dénoncés, etc.

Nous avons le droit de connaître la vérité sur une pareille attitude.

L'Épiscopat a-t-il secrètement relevé les prêtres de la défense publique qu'ils avaient reçue ? Ou, les membres du clergé qui se sont faits agents d'élection, ont-ils méconnu les ordres d'abstention donnés par N. N. S. S. les évêques et le St Siège ? La question est grave, et nous avons la confiance qu'elle ne restera pas sans réponse.

Si l'Épiscopat a donné un mot d'ordre au clergé, nous traiterons avec l'Épiscopat, et nous tâcherons d'en être compris avant que de trop sérieuses divergences ne se soient affirmées.

Si les ordres des évêques ont été méconnus—et c'est notre conviction—nous demanderons aux évêques d'intervenir sans retard, pour remettre les choses en leur place et rendre justice aux catholiques sincères, qui croyaient et croient encore accomplir consciencieusement leurs devoirs de bons citoyens, en condamnant la conduite de M. de Boucherville.

La foi n'était nullement en péril dans la récente élection. Ni l'Église, ni ses droits n'y ont été attaqués. Il s'agissait purement d'une question de dépense d'argent.

Or, NN. SS. les Evêques admettront sans peine que peu de leurs

curés et vicaires ont des connaissances étendues en droit constitutionnel. Nous doutons que l'on puisse trouver l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre dans dix presbytères. Être dénoncé dans les chaires en pareille circonstance, nous semble hors de raison, de convenance et de droit, et de nature à susciter les malentendus les plus pénibles comme les plus dangereux.

La Betterave à Sucre

M. Alfred Musy, gérant de la manufacture de sucre de Farnham, vient de publier dans le Canadien, la lettre suivante en réponse au rapport de M. Saunders, directeur des fermes expérimentales à Ottawa, sur la culture de la betterave à sucre.

"Le directeur des fermes expérimentales ne croit pas que l'industrie du sucre de betterave paie au Canada."

Je compte sur votre obligeance bien connue pour publier une réponse à cette article qui est de nature à faire le plus grand tort, non-seulement à l'industrie sucrière dont je suis le seul représentant au Canada actuellement, mais encore et surtout à l'agriculture de la province de Québec. Je me réserve d'attaquer plus longuement les conclusions de ce rapport dans une brochure spéciale, mais il me paraît nécessaire d'apporter dès aujourd'hui un peu de lumière dans cette question de la betterave que le rapport de M. Saunders a plutôt contribué à embrouiller.

Mises sous une forme claire et concise, les conclusions de votre article sont les suivantes :

1o Le sucre de betterave ne peut être produit à aussi bas prix que le sucre de cannes :

2o Tous les essais pour introduire l'industrie du sucre au Canada—avant 1890—ont abouti à des désastres ;

3o En Europe, les fabricants de sucre produisent eux-mêmes la plus grande partie de leurs betteraves, chose impossible au Canada, où la main d'œuvre est trop chère.

4o Beaucoup de cultivateurs, après avoir fait des contrats de betteraves, ont refusé d'en faire après un an ou deux d'essai, ce qui prouve (alinéa No 6 du "Summary" du rapport Saunders, page 45) que les résultats obtenus ne peuvent pas avoir été bons.

5o Il faudrait 40 fabriques occupant 8000 ouvriers d'octobre à décembre pour produire le sucre consommé au Canada. Le plus grand obstacle à la *protection* de cette industrie est la *nécessité* de continuer le subside annuel de \$4,000,000 après son entier développement.

Je réponds cela :

1o Qu'il est peu important de savoir si le sucre de canne coûte meilleur marché ou plus cher que l'autre.

Que les Canadiens n'ont pas à s'apitoyer sur le sort malheureux réservé, d'après M. Saunders, au sucre de betterave dans sa lutte contre le sucre à canne, qu'au surplus, pour un condamné à mort, ce sucre de betterave se porte encore assez gaillardement, car il a passé, comme production, de 1885 à 1890, de 2,120,000 tonnes à 3,620,000 tonnes, tandis que son rival le sucre de canne, passait dans le même intervalle, de 2,340,000 tonnes à 2,230,000, d'après les statistiques copiées

par M. Saunders lui-même, page 34 du rapport.

2o Qu'il nous importe peu que les premiers essais de sucrerie au Canada aient été malheureux ; notre nouvelle entreprise de 1890 n'a rien à démêler avec celle de 1881-82-83-88, qui ont été faites sur d'autres bases et d'en d'autres conditions.

Je pourrais même établir clairement que les insuccès des trois usines fondées au Canada avant 1890 ne sont dus ni au sol, ni au climat canadien, mais aux deux causes suivantes :

Manque de capitaux.

Mauvaise administration.

Mais tout cela n'a rien à voir dans la question sucrière telle qu'elle est posée aujourd'hui.

3o Que si les fabricants de sucre européens produisent eux-mêmes leurs betteraves, cela prouve simplement que cette culture leur paraît très rémunératrice, car un industriel cultivant en grand, obligé de payer toute la main-d'œuvre, ne peut produire à aussi bon marché qu'un cultivateur travaillant pour son propre compte sans avoir d'ouvriers étrangers à payer.

J'estime donc qu'en général un cultivateur faisant sa betterave lui-même gagnera deux fois plus qu'un industriel.

Quant à la culture en grand nous la faisons depuis 1890 sur des quantités de 250 arpents pour le compte de l'usine, indépendamment des cultures des habitants. Nous devons même faire 1,200 arpents cette année si la loi de protection avait été votée à temps à Ottawa pour nous permettre de marcher à deux usines. L'étude sérieuse de cette question et l'examen des résultats m'ont conduit à cette conclusion. Que la culture industrielle en grand est possible au Canada, au besoin avec des entrepreneurs et ouvriers à la tâche *importés*, dans des conditions presque identiques à celles de France. L'excès de main-d'œuvre est compensé par une forte réduction du prix des terres et des engrais :

Je ne crains pas de donner des chiffres :

En 1890 j'ai payé environ \$22 par arpent pour les sarclages et démarrage, travail fait et mal fait à la journée.

En 1891, le même travail fait à la tâche a coûté \$10 l'arpent. Il a été convenablement fait, et les entrepreneurs y ont gagné de l'argent.

Il y a donc eu un progrès.

(Du reste, dans notre industrie, on améliore toujours les résultats de toutes les branches chaque année. C'est pour cela qu'il est absurde de la juger sur ses premiers essais.

En France on paie environ \$5 pour ce travail. Il y a donc encore des efforts à faire de ce côté.

L'arrachage coûte de \$3 à \$5 en France. Ici c'est à peu près le double. Moitié plus seulement, au lieu du double, quand on arrache avec nos machines.

Nous perdons donc au maximum \$10 l'arpent sur la France. Mais nous payons \$10 de moins pour la location d'une terre convenablement choisie, de sorte que le total des frais est sensiblement le même dans les deux pays.

4o M. Saunders croit qu'il y a un grand nombre de cultivateurs qui ont renoncé à la betterave après en avoir fait une ou deux années.

S'il y en avait tant que cela, il aurait bien fait de citer quelques noms : dans un aussi grand nom-

bre, on en aurait bien trouvé quelques-uns de bonne volonté pour le dire, et même l'écrire.

On pouvait avouer sans honte il y a dix ans que la betterave n'était pas rémunératrice. Aujourd'hui elle est trop connue : dire qu'on n'a pas réussi, c'est se donner un certificat de paresse ou d'ignorance en culture.

Les seuls renseignements sérieux sur ce point doivent venir de notre clientèle de Farnham, qui nous fait de la betterave depuis deux ans.

Or j'affirme que sur tous nos clients de 1891, quatre-vingt-dix pour cent sont entièrement satisfaits, et que la grande majorité se dispose à doubler et tripler ses ensemencements.

J'affirme aussi que bon nombre de ceux qui n'ont pas réussi reconnaissent que c'est de leur faute et se promettent de faire mieux l'an prochain.

La preuve de ces affirmations sera faite à Ottawa avant un mois.

D'ailleurs, M. Saunders, dans son Summary, page 36, est en contradiction directe avec son affirmation très nette de la page 33, ligne 46 : "There seems to be no doubt that the sugar beet can be produced over a very large area in Canada under as favorable conditions as in any country in the world, etc, etc."

Je crois avoir trouvé l'explication de cette contradiction :

Après sa visite à Farnham, M. Saunders était convaincu du succès cultural—d'où l'affirmation page 33.—

Il est allé ensuite au Nebraska où, en présence d'une organisation culturale très défectueuse rappelant en 1891 les errements adoptés au Canada en 1881, il a été repris d'un doute très justifié aux États-Unis. De là la conclusion du Summary, page 36.

Quoi qu'il en soit, sans nous occuper des idées des étrangers sur la culture au Canada, nous devons constater que dans la clientèle de l'usine de Farnham de St-Barthélemy à Montréal, de Montréal à Farnham et Sorel, et dans un rayon de 50 milles autour de l'usine, la satisfaction est générale, à tel point que, dans les dernières élections, la question "betteraves" a servi dans plusieurs comtés à faire du capital politique, à mon grand regret d'ailleurs.

Cette lettre est déjà trop longue pour que j'iniste sur les avantages que procurerait au Canada le complet développement de l'industrie sucrière, avantages qui ont été, ou omis, ou trop vaguement indiqués dans le rapport Saunders. Car à lire le rapport, personne ne se douterait que si le Canada produisait lui-même le sucre qu'il consomme, il aurait fatalement à exporter par an pour six à sept millions de piastres de plus de blé et de bestiaux engraisés avec la pulpe. De sorte qu'au lieu de donner six millions par an à l'étranger pour avoir du sucre, nous recevions six millions de l'étranger pour d'autres produits !

Je ne discute pas non plus la question de la prime (boundy) et des moyens pratiques à employer pour diminuer le sacrifice du trésor.

Je termine, pour aujourd'hui, en souhaitant que la question soit bien examinée à Ottawa avec toute l'attention qu'elle mérite, par le gouvernement et par les chambres.

Et je vous prie, cher Monsieur, de vouloir bien agréer, avec mes remerciements, l'assurance de ma parfaite considération.

ALFRED MUSY.

NOTES LOCALES

Nous sommes autorisé à dire que l'élection pour le Comté de Berthier sera contestée sans délai.

Hier a eu lieu le terme de la Cour de Circuit, sous la présidence de son Honneur le Juge Ouimet.

Les exercices des Quarante-Heures, commencent aujourd'hui même dans la paroisse de Lanoraie.

M. John Ralston de Watertown, Etats-Unis, était en cette ville la semaine dernière.

M. A. Germain, avocat de Sorel était en cette ville hier pour affaires professionnelles.

M. A. Fontaine, inspecteur, fait cette semaine la visite des écoles dans le Comté de Berthier.

Si l'usine de Berthier n'est pas mise en opération, plusieurs familles se proposent de laisser Berthier, dès le printemps prochain.

Il nous fait plaisir d'apprendre que notre ami, M. Archie Ralston qui a été bien malade depuis quelques jours, prend du mieux maintenant.

Le principal employé de la Succursale de la Banque Ville Marie à Berthier, M. Dussault est parti lundi dernier pour aller résider à Montréal.

Il est rumeur que la Banque Ville Marie discontinuera ses opérations à Berthier le printemps prochain.

M. Alfred Tranchemontagne est le seul agent autorisé à prendre de nouveaux abonnements et à donner des reçus pour la Gazette de Berthier.

M. C. A. Chênevert vient de former une société légale avec M. A. Germain avocat de Sorel et s'occupera exclusivement de sa profession.

Il tiendra son bureau à la Gazette de Berthier.

On a commencé dimanche dernier, à St-Cuthbert, une grande retraite qui durera quinze jours.

Cette retraite est prêchée par des Pères Récolteurs.

On se propose de commencer dès le printemps les travaux du carré projeté dans la ville de Berthier.

On est même dans le moment à démolir les bâtisses qui sont sur ce carré.

Il y aura mardi prochain, au collège St-Joseph, une magnifique séance dramatique et musicale, au bénéfice du la fanfare du collège.

Le prix d'admission est de 10cts. Sièges réservés 15 cts et 25 cts.

Arrivés à l'HOTEL GUILMETTE ces jours derniers :

L. A. W. Proulx, Montréal, E. Goadmie, do, T. St-Cyr, do, G Pop-

plewell, do, L A Bernier, do, J A Denis, do, J Labrecque, do, W L Thor, do, E Portevin, do, L O Demers, do, Théo Landry, do, H Jenking, do, J Daviault, do, C Gélinas, do, A L Désaulniers, Louiseville, J A Paulet, do, Dr Fleurie, Lanoraie, L Poitras, do, J E Harpin, do, Camille Labrecque, do, J E Keays, London, T F Laybar, Kingston, T Bolduc, Valleyfield, Dolphis Masse, G Dubcault St-Gabriel, G Payne, Granby, L D Caron, Toronto, A Medbung, Chicago, C H Peirce, St-Johns,

Tous les tabacs excepté le meilleur de Virginie, produisent un mauvais effet sur la langue et la brûle même si l'on fume longtemps.

Le Myrtle Navy est exempt de ces défauts, lequel avec son très bon goût est le plus estimé des fumeurs.

CAUSERIE

LE SOCIALISME ET LA DÉMOCRATIE

Le socialisme est une plaie en Europe. Aussi le pape donne-t-il au monde entier un enseignement sublime que nous allons étudier ensemble, lecteurs.

Le socialisme est la doctrine de ceux qui prétendent changer l'état de la société et la réformer sur un plan tout nouveau (1). Ce sont les systèmes qui, voulant changer non la forme ou l'organisation politique et son essence même, rejettent tantôt directement, tantôt indirectement la propriété, la famille, la liberté individuelle. Tous les systèmes socialistes ont également pour devise le mot : Solidarité, et se proposent de délivrer l'homme de sa responsabilité en substituant à sa prévoyance, à son industrie, à son activité, la prévoyance, l'industrie et l'activité de la société toute entière. Or, si la société, c'est-à-dire l'Etat, doit répondre de tout, il faut aussi que tout lui appartienne, les personnes et les choses.

La démocratie est la doctrine d'une association d'hommes sans souveraineté (2). C'est un état de société qui exclut tout aristocratie constituée.

La démocratie européenne, dit Lacordaire, a brisé les nœuds du présent avec le passé, enseveli des abus dans des ruines, agité le monde bien plus par des événements qu'elle ne l'a renouvelé par des institutions. J'ai lu quelque part ces mots : De quoi donc se mêle l'Eglise ? Par où la question sociale regarde-t-elle le pape et le clergé ? Il semble qu'on devrait exclure l'Eglise des affaires du monde, puisque la religion était faite pour les choses du ciel, n'a rien à prétendre aux choses terrestres.

Le libéralisme, en faisant profession de respecter la liberté religieuse a pris soin aussi d'enfermer jusqu'à ce jour, le clergé dans ses églises, dans ses séminaires. Ils ont imité ces gouvernements hérétiques qui "défendent au Christ" de se montrer dans les rues, sur les murs des communautés dans lesquelles les enfants du peuple, en Europe, puisent leur éducation. La croix ne doit paraître que dans la solitude des cimetières, sur la tombe des morts, loin du regard des hommes. Quels que soient les moyens

(1) Dictionnaire des dictionnaires de Paul Guérin.
(2) Joseph de Maistre.

que l'on prenne, l'Eglise ne saurait se désintéresser de tout ce qui vit ou de tout ce qui s'agite autour d'elle. Son clergé ne peut pas toujours se borner à psalmodier dans l'immobilité de leurs temples des oraisons latines, à entonner le *De profundis* devant le catafalque des morts, à écouter dans le demi-jour du confessionnal les monotones aveux des fidèles.

Non. Dans ce temps de crise, dans ce temps de malaise général, on doit exiger plus du clergé qui est le corps le plus instruit, le plus éclairé des pays. La masse de la population veut qu'il (le clergé) ait une sphère plus grande à exploiter.

Ici, comme ailleurs, nos laïques qui occupent les premières places du pays perdent graduellement notre confiance parce qu'ils ne sont pas contrôlés par des hommes qui y voient de plus haut. Tout en protestant depuis quelques années contre cette réclusion dont elle est l'objet, l'Eglise semblait en prendre l'habitude. On eût dit même que Léon XIII, interné au Vatican, allait devenir le symbole vivant de la situation faite à l'Eglise par ses ennemis.

A l'imitation du pape, nos évêques du Canada n'apparaissent guère, pour ainsi dire, sur le péristyle de leur cathédrale que pour jeter un anathème aux nouveautés dangereuses. Mais voici que l'Eglise qui commençait à fatiguer quelques unes de ses doléances sur les malheurs des temps, en ne cessant de vanter le passé à des générations qui n'avaient d'yeux que pour l'avenir, voici, dis-je, que l'Eglise se met à parler hautement aux hommes de ce qui les divise et les passionne plus comme au temps des Grégoires VII et de Sixte-Quint. Léon XIII veut ramener les sociétés dans la bonne voie. Pour atteindre ce but le Souverain Pontife lance un encyclique qui éclaire les catholiques sur la conduite qu'ils ont à tenir. Il est à espérer que l'union se fera sur cette parole qui domine les préoccupations terrestres, qui met fin aux émiettements des partis et des sectes, et qui conduit les hommes vers une harmonie dont ils sentiront bientôt les bienfaits.

Il nous semble donc que nous assistons en ce moment à la rentrée en scène d'un des plus grands acteurs de l'histoire. Sur ce grand théâtre qui a pour nom "l'univers", on avait cru la religion et l'Eglise à jamais bannies ; même un personnage nouveau s'y tenait avec assez de solidité. Au lieu des dynasties sacrées par ses mains, l'Eglise se trouve face à face avec les démocraties. L'Eglise et la Démocratie sont sur le théâtre, la toile est levée. Emouvante rencontre ! On voit que l'Eglise va droit à la démocratie. De quoi lui parle-t-elle ? C'est ce que je vous dirai ma dans prochaine causerie.

ZENON PAQUIN.

CHALEUR ET FROID.

Les mains, qu'on lave à l'eau chaude puis qu'on expose ensuite au froid, sont une source de souffrances indicibles et très fréquentes. Mme Robert Simpson, 61 rue Berkeley, Toronto Ont... écrit en date du 2 Oct. 1891, ce qui suit : "L'huile de St-Jacob m'a guéri de crampes rhumatismales dans les mains, alors que j'avais essayé tous les autres traitements, sans succès. J'avais les mains tuméfiées et douloureuses et pendant quelque temps je fus presque impotente. L'application magique de l'huile St-Jacob m'a

soulagé presque aussitôt et m'a définitivement guéri. J'en garde toujours une bouteille à la maison."

NOTES DIVERSES

Il est probable que la législature de Québec sera convoquée vers le 10 d'avril.

L'Italie et l'Angleterre sont les seuls pays qui ne payent pas d'indemnité aux membres du parlement.

L'honorable Alexander McKenzie ancien premier-ministre, est mourant à sa résidence, à Toronto.

De tous les membres de la législature de Québec, l'honorable M. M. Marchand est le seul qui siégeait en chambre lors de la Confédération.

M. Thomas Chapais du *Courier du Canada* vient d'être nommé Conseiller Législatif en remplacement de l'honorable M. Bresse, et M. Owen Murphy en remplacement de l'hon. John Hearn.

Nous avons hâte de voir qu'elle attitude sir John Thompson prendra sur le nouveau projet de la loi du fanatique McCarthy au sujet des écoles catholiques séparées.

Attendons-nous encore à de nouvelles concessions aux fanatiques atteints de la francophobie.

Un fait étonnant, ça été de voir dans les dernières élections provinciales le clergé catholique s'unir aux orangistes quand ces derniers combattaient M. Mercier parce qu'il avait trop favorisé les catholiques.

Allez maintenant essayer à comprendre une semblable chose.

Le fameux Dalton McCarthy ne se gêne pas de dire, maintenant que la Province de Québec est passée en bloc entre les mains des Tories qu'il introduira à l'aise devant la Chambre des Communes, des mesures pour abolir la langue française et les écoles séparées dans le Nord-Ouest.

L'année prochaine ça sera le tour de la Province de Québec.

De ce train là, on peut s'y attendre.

Les journaux conservateurs nous représentent le gouvernement de Boucherville comme un gouvernement économe et qui adopte comme premier article de son programme, la pratique d'une stricte économie.

C'est probablement pour cela qu'à peine arrivé au pouvoir, M. de Boucherville dépense \$30,000 pour instituer des commissions royales, et \$100,000 pour faire de nouvelles élections sans même daigner consulter les Chambres existantes.

FOR OVER FIFTY YEARS

Mrs WINSLOW'S SOOTHING SYRUP has been used by millions of mothers for their children while teething. It soothes the inflamed and swollen of your rest by a sick child suffering and crying with pain of cutting teeth and at once and get a bottle of "Mrs. Winslow's Soothing Syrup" for Children Teething. It will relieve the poor little sufferer immediately. Depend upon it; mothers, there is no mistake about it. It cures Diarrhoea, regulates the Stomach and Bowels, cures Wind Colic, soothes the Gums and reduces Inflammation, and gives tone and energy to the whole system. "Mrs. Winslow's Soothing Syrup" for children teething is pleasant to the taste and is the prescription of some of the most eminent female physicians and nurses in the United States. Price twenty-five cents a bottle. Send for all druggists to bring you the world, be sure and ask for "WINSLOW'S SOOTHING SYRUP."

— AGENCE GÉNÉRALE FRANÇAISE —

C. ALFRED CHOULLOU,

12 & 14 RUE ST-JEAN, 9 & 11 RUE ST-ALEXIS, MONTREAL.

Seul agent au Canada pour le **BRANDY BOUESTIN**, reconnu le meilleur de tous les cognacs au Canada.

- " " " pour les vins de PORTO et SHERRIES, de la maison A. R. VALDESPINO, Porto et Jérés de la Frontera.
- " " " pour le **Rham St-James**.
- " " " pour les **Liqueurs françaises fines**.
- " " " pour les **Clarets et Sauternes**, de l'importante maison A. LALANDE & CIE, Bordeaux.
- " " " pour les **CONSERVES ALIMENTAIRES**, des célèbres maisons FÉLIX POTIN, Paris, R. ROBERTY & CIE, Grasse et Paris, L. FONTAINE, Paris, comprenant les **HUILES D'OLIVES SUPERFINES**.

Spécialité de VINS DE MESSE approuvés par les AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES, de L'ÉTRANGER et du PAYS.

GIN, WHISKIES, Etc, Etc, Etc.

Spécialité de REMÈDES FRANÇAIS. Toujours en stock. Avril 1891.



LE GRAND REMÈDE CONTRE LA DOULEUR QUÉRIT: RHUMATISME

RÉVÉALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO, DOULEUR DORSALE, TIG DOULOUREUX, MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS, MAUX DE GORGE, ENROUEMENT, ENGELURES, ENTORSES, FOULURES ETC. En vente chez tous les pharmaciens, et marchands généraux. Prix, 50cts. la bouteille. Envoyé par la poste sur réception du prix. THE CHARLES A. VOGELER CO., Baltimore, Md. Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont. 20 mars 1891.

UN FARCEUR

Le Dr Crois, qui est un ennemi acharné des remèdes patentés, voulant un jour samuser aux dépens d'une de ses malades qui se plaignait continuellement de mauvaise santé causée par le mal de matrice, qu'il ne pouvait guérir, lui dit un jour d'essayer le "Régulateur de la Santé de la Femme" et les Plasters du Dr Larivière. Elle en acheta trois bouteilles et un plaster. Au bout de quatre semaines, la malade alla remercier son médecin du bon conseil qu'il lui avait donné. Elle était guérie et pleine de santé et le Dr Crois avait perdu une de ses meilleures clientes. Il ne recommanda plus le Régulateur, sans doute parce que ce merveilleux remède guérit trop vite pour la satisfaction de son porte monnaie. Méfiez vous des pharmaciens et des médecins qui diront du mal du "Régulateur de la santé de la femme" et des "Plasters" du Dr Larivière. Ils vous trompent pour faire plus de profit à vos dépens. MM. Evans & Sons et le Dr Ledue et Cie sont agents généraux pour le Canada. Pour toutes informations, écrivez au propriétaire, D. J. Larivière Manville, R. I. 4 Mars 1892

AVERTISSEMENT

CHAQUE TORQUETTE DE TABAC

MYRTLE NAVY

EST MARQUÉE

T. & B.

EN LETTRES DE BRONZE

C'est le seul Myrtle Navy.

15 Janvier 1892.

POUR 30 CENTS

A LA LIBRAIRIE

J. B. ROLLAND & FILS,

6 à 14, rue St-Vincent,

MONTREAL.

Adressera franco, à toute personne qui enverra la somme ci-dessus : 1o L'Almanach agricole, etc, pour 1892.

2o L'Almanach des familles, pour 1892.

3o Le Calendrier de la Puissance, pour 1892.

4o Les Soirées de la Baie-des-Chaleurs.

Ces quatre articles franco par la poste, POUR 30 CENTS.

LE DOCTEUR P. PHILIPPE

de la Faculté de Paris

Médecine-Chirurgie

Spécialité : *Maladie des Femmes, Inflammation, Tumeurs, etc.*

86, RUE HERRI, MONTREAL.

Heures de consultations : 8 à 10 hrs a. m. 2 à 4 heures p. m. Téléphone Bell 6359.

22 Janvier 1892.

ADVERTISING.

If you wish to advertise anything anywhere at any time write to GEO. P. ROWELL & CO., No. 10 Spruce St., New-York.

EVERY one in need of information on the subject of advertising will do well to obtain a copy of "Book for Advertisers," 368 pages, price one dollar. Mailed, postage paid, on receipt of price. Contains a careful compilation from the American Newspaper Directory of all the best papers and class journals; gives the circulation rating for every one; and a good deal of information about rates and other matters pertaining to the business of advertising. Address ROWELL'S ADVERTISING BUREAU 10 Spruce St., N. Y.

La Consumption Guérie. Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consumption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des Pommons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvés ces remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal.

W. A. NOYES, 820 Powers' Block, Rochester, N. Y. 12 juin 1891.

NARJISSE DEMERS, L. L. B.

AVOCAT.

1560 rue Notre-Dame. T. L. 2106, MONTREAL.

